

**SPL "PAYS DE GRASSE-DEVELOPPEMENT"
AVENANT n°27**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du Groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Il y a une grande différence entre le texte de cette délibération et son résumé vraiment très "synthétique" et le contenu de l'avenant 27 qui est annexé et est l'essentiel de ce qui est mis au vote de notre assemblée.

D'une part, avec cet avenant n°27, on fait passer la facture (toujours provisoire) du montant global d'aménagement de 77 millions € à 86,9 millions, 87 millions. (cf p. 4 de l'avenant).

Un avenant portant sur 10 millions € supplémentaires et non pas sur seulement 25 000 € de "*participation communale au titre de l'équilibre de l'opération en fonctionnement*", comme il est indiqué en résumé de la délibération.

10 millions de plus donc.

D'autre part, avec cet avenant, la durée de "**la convention avec durée prévisionnelle pour la ZAC Martelly**" est repoussée au 31 décembre 2029. C'est à dire à 2030.

C'est à dire que dans le meilleur des cas, **la fin des travaux est envisagée pour dans 8 ans.**

10 millions de plus et au mieux horizon 2030, voilà le contenu réel de cet avenant 27 et de cette délibération.